

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Lorsque l'on sillonne le commune, force est de constater que l'état des passages zébrés permettant de sécuriser et de baliser la traversée des voiries par les piétons ne sont pas tous dans un état correct. Certains sont partiellement effacés, d'autres se devinent avec peine.

Le Collège peut-il me décrire la méthode utilisée pour assurer un entretien adéquat de ces passages zébrés ? Un plan est-il mis en œuvre ? Comment expliquer l'état très dégradé de certains d'entre eux ?

Pour ce qui concerne le projet déjà évoqué de passage sécurisé envisagé chaussée de Mons en vue de relier le bâtiment de l'école de promotion sociale, pouvez-vous me dire si cette question a progressé en concertation avec la Région dépositaire de la voirie ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture du texte suivant :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van de volgende tekst :

En raison des conditions météorologiques, aucun nouveau marquage ne peut être effectué pour le moment. La peinture ne durerait pas. Il faut des températures supérieures à 10 degrés et un certain niveau de sécheresse.

Un plan exact de tous les passages piétons est en cours d'élaboration afin de vérifier efficacement le marquage et la sécurisation. Ce n'est pas toujours une question de marquage mais beaucoup des passages doivent être mieux sécurisés. À l'heure actuelle, il y a encore trop de passages où les véhicules se garent trop près des passages piétons en ne respectent pas la distance de 5 mètres minimum, ce qui empêche la vue et crée des situations très dangereuses. En collaboration avec la police, la « Commission de la Mobilité » surveille l'état des passages piétons.

En ce qui concerne le projet de sécurisation devant l'antenne Bracops, la Région a planifié les travaux depuis un certain temps mais les conditions climatiques ne permettent pas leur mise en œuvre pour le moment.

Il faut attendre une certaine température et un certain niveau de sécheresse pour l'application des marquages, ce qui rend extrêmement difficile la réalisation d'un tel projet en hiver. De plus, les aménagements en dur ne peuvent se faire qu'en complémentarité des marquages, cela pour des raisons légales. On ne peut pas placer des coussins berlinois sur une chaussée sans des mesures de marquages complémentaires.

Nous sommes en contact étroit avec la région afin de mettre en œuvre le projet dans les plus brefs délais.